



SCoT

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
DU PAYS VITRYAT

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Version du 2 juin 2025

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
1. LE CADRE REGLEMENTAIRE	4
2. UNE DEMARCHE D'ELABORATION PARTAGEE	4
L'AMBITION : UN SCOT ORGANISATEUR DES TRANSITIONS ET DES COOPERATIONS AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE	7
AXE 1 : RELANCER LE MOTEUR ECONOMIQUE	10
1. DEVELOPPER L'EMPLOI LOCAL ET LA PROXIMITE HABITAT EMPLOI.....	10
2. ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'INDUSTRIE DANS UNE APPROCHE RESILIENTE	12
3. POURSUIVRE ET ORIENTER L'EFFORT DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES	15
4. STRUCTURER UN TOURISME PERENNE AUTOUR DES POLARITES TOURISTIQUES	17
5. LAC DU DER : UNE VALORISATION TOURISTIQUE A ARTICULER AVEC LA LOI LITTORAL.....	18
AXE 2 : REINVENTER UNE RURALITE CONNECTEE ET SOLIDAIRE	21
1. RENFORCER L'IMPLANTATION DES SERVICES DE PROXIMITE	21
2. CONFORTER LA VITALITE SOCIALE DES TERRITOIRES.....	24
3. DIVERSIFIER L'OFFRE DE TRANSPORT.....	26
4. TRANSFORMER LES MODES DE CONSOMMATION	29
5. GARANTIR UN PARCOURS RESIDENTIEL POUR TOUS	31
AXE 3 : ENGAGER DE NOUVEAUX MODELES D'AMENAGEMENT	36
1. RENOVER MASSIVEMENT LE BATI	36
2. PROMOUVOIR UNE CONSTRUCTION NEUVE INNOVANTE.....	38
3. ... ET MENAGER LES PAYSAGES ET LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE	40
4. ORGANISER LE DEVELOPPEMENT EN COHERENCE AVEC L'ARMATURE TERRITORIALE	42



INTRODUCTION

Introduction

1. Le cadre réglementaire

L'ordonnance de modernisation du SCoT du 17 juin 2020 a fait évoluer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Cette évolution, obligatoire pour les SCoT engagés après le 1^{er} avril 2021, est également possible pour les territoires engagés avant le 1^{er} avril 2021 qui en font le choix. C'est le cas du Pays Vitryat, qui a délibéré en ce sens avant l'arrêt de son SCoT, lors du Comité Syndical en date du 19 décembre 2023

Pièce maîtresse du Schéma de Cohérence Territoriale, le PAS correspond au projet politique, stratégique et prospectif défini par les élus, et par la population grâce aux phases de concertation et de participation du public. Il est réglementé par l'article L.141-3 du Code de l'urbanisme :

« Il fixe les objectifs de développement et d'aménagement du territoire qui favorisent un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, et respectent et mettent en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages. Ce projet offre une vision du territoire à 20 ans ».

2. Une démarche d'élaboration partagée

La délibération du 18 janvier 2016 prescrivant l'élaboration du SCoT du Pays Vitryat fixe les objectifs suivants :

- **Développer l'attractivité du territoire** pour enrayer la baisse de la démographie avec une politique d'accueil adaptée, en accompagnant les mutations économiques et en identifiant de nouveaux leviers de développement territoriaux orientant les savoir-faire et les activités vers une approche de développement durable innovante et intégrée.
- **Anticiper le vieillissement de la population** et maintenir une cohésion sociale en garantissant un maillage des services de proximité et en diversifiant les canaux de mobilité favorisant les modes de déplacement garants de la préservation de l'environnement.
- **Valoriser et préserver le patrimoine culturel et naturel** au travers d'une stratégie touristique cohérente et coordonnée afin d'établir une réelle identité territoriale et développer l'attractivité du Lac du Der, permettant ainsi d'évoluer d'un espace de transit vers un pôle touristique et économique champardennais.

La rédaction du PAS est le résultat d'un travail de concertation, de co-construction et de synthèse qui a été mené avec les élus du territoire, les acteurs et personnes ressources et la population, et qui s'est déployé de la façon suivante :

- **Un séminaire en format « fresque du projet »** qui a permis aux participants de prioriser les objectifs du territoire et les solutions à mobiliser, afin de constituer le socle du PAS,
- **Un séminaire sur l'ambition du territoire** au regard notamment des projections démographiques et des besoins en matière de logement, en lien avec la dimension foncière.

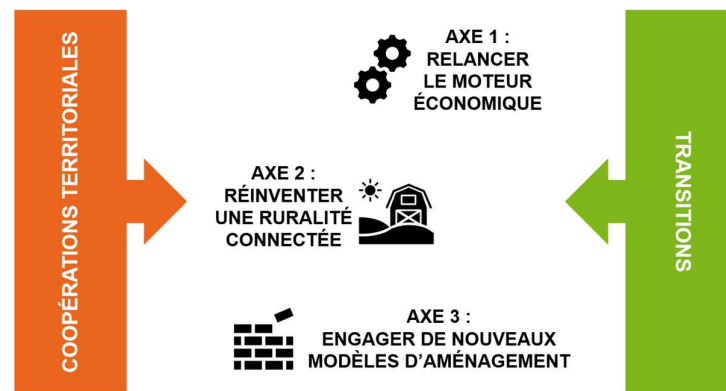
Ce travail a permis de mettre en avant les trois grands axes qui structurent le PAS :

1. Relancer le moteur économique
2. Réinventer une ruralité connectée
3. Engager de nouveaux modèles d'aménagement

Ces axes intègrent deux dimensions transversales qui sont ressorties comme fondamentales pour le territoire :

- La notion de coopérations territoriales, dans une logique de proximité
- La transition écologique et climatique

La construction du PAS





**L'AMBITION : UN SCOT
ORGANISATEUR DES TRANSITIONS ET
DES COOPERATIONS AU SERVICE DE
LA QUALITE DE VIE**

L'ambition : un SCoT organisateur des transitions et des coopérations au service de la qualité de vie

L'organisation géographique et historique du Pays Vitryat fonde sa singularité. Il est aujourd'hui composé de 3 EPCI :

- la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der (CCVCD)
- la Communauté de Communes de Champagne et Val de Saulx (4CVS)
- la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der (CCPBD)

Le territoire s'articule aujourd'hui autour d'un pôle urbain principal (Vitry-le-François) et de pôles de proximité qui ont joué un rôle structurant sur son fonctionnement.

Ces équilibres ont cependant été fragilisés ces dernières années par **le ralentissement de la dynamique économique** ainsi que le **recul démographique**, qui créent des effets de concurrence territoriale et affaiblissent les polarités. En effet, si le territoire dispose de nombreux atouts environnementaux, économiques, patrimoniaux énergétiques ou architecturaux, le Pays Vitryat a été durement impacté par les effets de la désindustrialisation et par la perte des emplois agricoles au cours des dernières décennies.

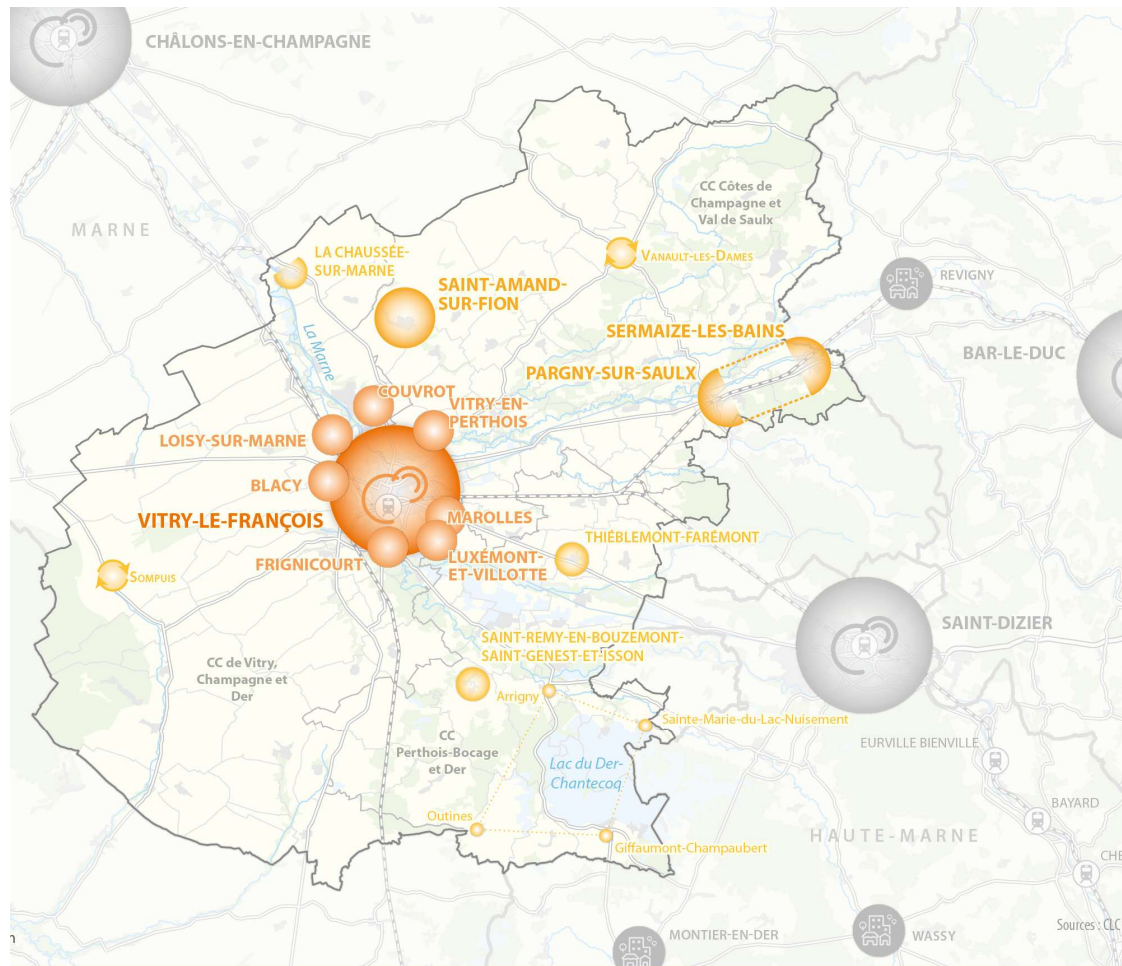
Par ailleurs, les grands enjeux climatiques et énergétiques, étroitement liés à l'enjeu de conservation de la biodiversité sont désormais incontournables. Les modes de vie et les dynamiques économiques sont également impactés par les transformations numériques

Dans un contexte où les finances publiques demeurent limitées et où l'atteinte des objectifs de transition écologique est essentielle, la question du devenir des vastes secteurs ruraux peu denses, confrontés au vieillissement de leur population, est posée.

L'élaboration du SCoT constitue dès lors une occasion de rassembler les élus du territoire pour formaliser un projet commun, partagé, mettant en avant des orientations adaptées au territoire.

Pour apporter une réponse à ces enjeux multiples, le SCoT entend relever le défi d'un nouveau modèle territorial, qui renforce la qualité de vie, la santé et le bien-être des habitants. Cette conception renouvelée prend appui sur les transitions écologiques et climatiques, accordant une place plus importante à la préservation des ressources, notamment énergétiques et foncières et valorise les **complémentarités** et les **coopérations**.

Armature territoriale du Pays Vitryat





Axe 1

Relancer le moteur économique

AXE 1 : Relancer le moteur économique

Le Pays Vitryat se donne comme première orientation de son projet d'aménagement stratégique de relancer sa dynamique économique

Cette ambition se structure de fait autour d'un pilier majeur, l'emploi, en s'appuyant à la fois sur les activités déjà présentes sur le territoire et sur un important potentiel d'innovation en lien avec la transition climatique et énergétique. Les défis à relever sont de deux ordres majeurs : d'un côté accueillir, encourager l'initiative et le développement des compétences ; de l'autre, promouvoir les forces productives et faire grandir les dimensions économiques majeures qui caractérisent le territoire.

L'économie du Pays Vitryat a été vivement impactée par le recul des emplois industriels et agricoles, traditionnellement pourvoyeurs d'emplois. Si l'économie productive continue d'occuper une place importante dans le tissu du territoire, une diversification s'opère et se confirme vers le tertiaire, l'économie sociale et solidaire et le tourisme. La requalification et l'optimisation des pôles économiques locaux constitue un enjeu fort, en favorisant une économie de proximité, et ainsi un rapprochement entre lieux de vie et lieux d'emplois.

Le territoire doit par conséquent trouver de nouveaux relais de croissance et valoriser ses actifs historiques. Cela suppose en premier lieu de repenser les conditions d'accueil des activités économiques à l'aune des multiples transitions (climatiques, énergétiques, numériques, sociétales) auxquelles sont confrontés les acteurs économiques.

1. Développer l'emploi local et la proximité habitat emploi

Il s'agit d'un axe majeur porté par le SCoT qui vise à développer un cadre de vie attractif pour les actifs présents sur le territoire. La réduction des distances parcourues lors des déplacements pendulaires est par ailleurs un levier majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire.

Développer et consolider des filières locales (alimentation en lien avec le PAT du Pays Vitryat, énergie, matériaux, tourisme durable...), permettant un réinvestissement local de la richesse et de la création d'emplois non délocalisables

Le Pays Vitryat souhaite renforcer ses filières traditionnelles et développer les activités dont le potentiel apparaît comme important pour conforter l'emploi local. Anciennes ou émergentes, elles constituent à la fois un gisement d'emplois et des moyens pour réaliser d'autres objectifs du SCoT (rapprochement des zones habitat-emploi, attractivité et diversification économique).

Le territoire ne comporte pas de véritables filières locales constituées. Pour autant, certains domaines peuvent jouer un rôle dans l'émergence de filières locales : l'agriculture, l'agro-alimentaire, le tourisme, l'artisanat, le BTP en encourageant les filières d'éco-construction, la filière industrielle (notamment automobile, en lien avec le dispositif Territoires d'industrie), le commerce et les services à la personne.

Accompagner la professionnalisation des jeunes et artisans aux métiers de demain

Le développement des structures et équipements de formation revêt une importance majeure sur le territoire pour garantir le maintien des filières historiques locales mais aussi pour répondre aux nouvelles pratiques et attentes des consommateurs (en lien avec les transitions écologique et climatique par exemple). Ces équipements devront être implantés en priorité au sein des polarités urbaines dans le but de garantir leur accessibilité, notamment aux populations les plus jeunes.

Conjuguer le développement économique avec les besoins en logements des actifs

Le développement économique du Pays Vitryat doit prendre en compte la nécessité de répondre aux attentes de l'ensemble des actifs. L'optimisation et le développement des principales zones d'emplois, et plus particulièrement les Zones d'Activités Economiques (ZAE), doivent être en mesure de s'accompagner de l'implantation et du maintien de services de proximité. Il est aussi un pilier majeur dans la mise en œuvre des transitions environnementales comme facteur de la diminution des gaz à effet de serre et de polluants. Cette ambition repose sur plusieurs principes :

- Le rapprochement entre les zones d'emplois et les lieux de résidence :
 - o En prenant appui, sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettant d'encourager le télétravail (existence d'un plan Régional pour le numérique) ;
 - o En privilégiant le développement de nouveaux sites d'emplois dans l'armature urbaine existante ;
 - o En développant de nouvelles zones résidentielles dans une logique de cohérence avec la localisation des principales zones d'emplois ;
 - o En développant les tiers lieux en différents points du territoire selon une stratégie concertée pour accompagner le développement et la mise en réseau de ces espaces collaboratifs de travail, de services, de production et d'innovation et d'organiser ces espaces pour répondre aux nouvelles formes de travail induites par les évolutions sociétales.
- Le rapprochement des commerces et des services de proximité au sein des principales zones d'emplois :
 - o En favorisant la mixité fonctionnelle ;
 - o En accompagnant la requalification et la création des ZAE d'une offre en équipements, services et commerces répondant aux besoins des actifs sur leurs lieux de travail.
- Le développement d'alternatives aux déplacements automobiles contraints
 - o En favorisant la proximité des équipements scolaires, culturels ou sportifs et des zones d'emplois.
 - o En complétant la desserte par les réseaux de transports en commun par des systèmes de type transport à la demande (TAD)
 - o En développant un maillage cyclable continu et sécurisé
 - o En incitant à l'usage du covoiturage
 - o En permettant l'autopartage.
 - o En développant les mobilités solidaires
 - o ...

Promouvoir les zones d'activités économiques et garantir des disponibilités foncières (pour les industriels mais aussi pour les artisans et TPE/PME en milieu rural)

Dans le but d'accompagner les perspectives économiques à long terme, il est nécessaire de garantir aux entreprises les meilleures conditions de localisation, tant en matière de services, que d'infrastructures ou de disponibilités foncières.

La qualité et la diversité de l'offre foncière et immobilière doit permettre de répondre aux attentes des acteurs économiques dans le respect des objectifs de sobriété foncière, de qualité urbaine, paysagère et écologique.

Le SCoT définit une stratégie d'accueil des activités économiques par une offre foncière hiérarchisée, sur la base d'une vision commune de répartition des besoins et d'optimisation du foncier :

- Il identifie les espaces économiques à rayonnement large, qui présentent un enjeu important en termes de capacité de développement. Ces espaces ont vocation à accueillir les activités industrielles et logistiques qui, par les nuisances qu'elles engendrent, peuvent difficilement être compatibles avec les secteurs les plus résidentiels. Ces espaces devront nécessairement se situer à proximité des principaux axes de circulation du territoire.
- Il favorise l'implantation d'activités à dominante artisanale pour renforcer leur maillage notamment au sein ou à proximité du tissu bâti existant.
- Il affirme la priorité au renouvellement urbain, au réemploi des friches urbaines et à l'optimisation foncière des espaces encore disponibles dans les zones d'activités existantes avant toute ouverture à l'urbanisation de secteur nouveau.

2. Accompagner les acteurs de l'industrie dans une approche résiliente

Le territoire maintient une base productive forte malgré le recul de l'emploi, orientée vers la fabrication de matières plastiques et l'agroalimentaire. Ces savoir-faire reconnus sont à conforter et valoriser. Le dispositif Territoires d'Industries, dans lequel est intégré le Pays Vitryat constitue une opportunité en la matière, ayant vocation à diagnostiquer les besoins et à proposer des réponses mutualisées aux entreprises du secteur.

Les capacités en termes de production des matériaux notamment issus des carrières sont à prendre en compte.

Tout en préservant ses savoir-faire dans le secteur industriel, le Pays Vitryat gagnera à diversifier son activité, en particulier vers des secteurs et activités valorisant les ressources locales et accompagnant la transition climatique et énergétique.

Faciliter les synergies entre les industriels

Considérant le potentiel productif du territoire, la stratégie du Pays Vitryat vise à développer des synergies dans le tissu industriel dans le cadre du déploiement d'une démarche d'écologie industrielle territoriale.

Dans un contexte de tensions structurelles autour de l'accès à l'énergie, il s'agit d'intégrer la notion de mutualisation des ressources entre les entreprises du territoire et ainsi de permettre l'émergence d'actions collectives en ce sens : partage des frais de fonctionnement, de la production d'énergies à l'instar de la ZI Vitry-Marolles qui présente un gros potentiel de récupération de chaleur, mais aussi de pratiques de mutualisation dans la gestion des déchets produits.

Restructurer en priorité les friches industrielles

L'optimisation des zones d'activités économiques et des zones industrielles doit être envisagée prioritairement à leur extension, en favorisant l'étude des opportunités offertes en termes de densification et de reconversion des sites en friche.

Dans la lignée du projet de requalification de la friche Sarreguemines, la restructuration des friches industrielles devra, pour chaque création de nouvelles activités et des bâtiments associés, prendre en compte les possibilités de reconversion ou de modularité des bâtiments afin de garantir la possible réutilisation des friches en cas de cessation d'activité.

Le SCoT vise ainsi à :

- Privilégier l'implantation de nouvelles activités économiques dans les zones d'activités existantes en permettant une extension mesurée.
- Réfléchir à l'aménagement des zones d'activités afin de garantir leur attractivité (espaces végétalisés, espaces à vocation mixte, espaces mutualisés, foisonnement et si possible mutualisation du stationnement).
- Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles par une stratégie de reconquête des biens immobiliers vacants, d'identification et de mobilisation des potentiels fonciers disponibles pour le déploiement de ces activités. Dans cette perspective, le SCoT favorise des densités plus élevées dans les espaces à vocation économique.
- Toute reconversion doit également s'accompagner d'une réflexion et d'une solution apportée au risque prégnant de pollution des sols sur ces sites industriels.
- Engager un travail collégial avec les entreprises implantées sur le territoire pour réfléchir collectivement au devenir des disponibilités foncières dont elles disposent.

Développer une offre alternative pour le transport de marchandises locales par le renforcement des liaisons ferroviaires et fluviales (Canal de la Marne au Rhin)

L'offre logistique et le transport de marchandises s'organisent à plusieurs échelles, des grands flux régionaux, nationaux et internationaux depuis les sites de production au dernier kilomètre en centre urbain.

Les flux de marchandises doivent s'inscrire dans la recherche d'une meilleure utilisation de tous les modes de transports présents sur le territoire.

Le développement des lignes fluviales, du fret ferroviaire et des relais routiers se fera en connexion aux réseaux structurants et aux équipements existants. Il sera appuyé par les intercommunalités. Le SCoT permet ainsi le développement de plateformes logistiques en :

- Etudiant l'organisation de la livraison du dernier kilomètre dans les espaces les plus denses du territoire et en identifiant les lieux d'accueil potentiel des plateformes de livraison dans l'espace urbain,
- Limitant la circulation des poids lourds par l'édification d'accès directs aux sites logistiques et par le développement des solutions alternatives de livraison,
- Diversifiant les possibilités d'acheminement des transports de marchandises (voies ferroviaires, réseau viaire, voies fluviales).

Le transport routier

Les transports de marchandises devront être intégrés dans les réflexions en amont des projets urbains et logistiques afin de veiller conjointement à l'attractivité économique du territoire du Pays Vitryat et au cadre de vie offert aux habitants et aux usagers, notamment dans un objectif d'apaisement du dernier kilomètre dans les centralités urbaines et d'aménagement des entrées de villes et villages pour apaiser les circulations.

La part des poids lourds sur les axes routiers du territoire est très importante. Il s'agit d'un trafic qui passe par Vitry pour éviter des itinéraires payants. Les gravières sont des forts générateurs de flux mais difficile de les reporter sur d'autres modes. Il faut donc intégrer des aménagements routiers pour modérer les nuisances induites. Ainsi, des aménagements destinés à réguler la charge du trafic devront aussi être mis en place, notamment sur la RN4 et la RD16 reliant Marolles à Maurupt-le-Montois.

Le transport fluvial

Le Canal de la Marne au Rhin traverse le territoire du Pays Vitryat et comporte des aménagements portuaires.

La circulation fluviale constitue une opportunité pour développer de nouveaux usages et réguler l'usage des axes-routiers, notamment pour les activités économiques. Il s'agira d'encourager le développement des usages économiques au travers de :

- La valorisation de la voie fluviale pour le transport de fret par l'aménagement du canal de la Marne au Rhin et l'optimisation de l'infrastructure portuaire située à Vitry-le-François.
- La valorisation et la protection du foncier disponible autour des ports fluviaux afin d'augmenter le potentiel du territoire en termes d'aires de stockage et de manutention.

Le transport de fret ferroviaire

Le SCoT permet le renforcement d'une offre multimodale en s'appuyant sur le réseau ferroviaire pour le transport de marchandises (céréales, ciment...).

3. Poursuivre et orienter l'effort de production d'énergies renouvelables

Le territoire du Pays Vitryat, territoire ancré dans la transition énergétique, fait l'objet d'un fort développement éolien, notamment sur le territoire de la CC Vitry, Champagne et Der.

En effet, l'éolien occupe la place la plus importante dans la production d'énergies renouvelables (dont elle représente environ les 2/3), production qui s'intensifie et se diversifie. Cependant, l'implantation de parcs éoliens doit faire face à des enjeux contradictoires pour le Pays Vitryat : celui de la transition énergétique enclenchée face à des enjeux de préservation de la qualité paysagère des coteaux viticoles inscrits au patrimoine de l'UNESCO ou encore de préservation du bon fonctionnement écologique, en particulier pour l'avifaune migratrice.

Aujourd'hui, l'enjeu est d'arriver à se saisir de l'ensemble des potentialités du Pays Vitryat, pour développer un mix énergétique décarboné. Différents modes de production d'énergie ont vocation à être répartis sur l'ensemble du territoire.

Diversifier l'offre d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire en fonction des potentiels locaux

La Région Grand Est a pour objectif d'être Région à Energie Positive d'ici 2050. Le SCoT ambitionne de territorialiser cette ambition, et donc de jouer un rôle dans la réalisation de cet objectif national, selon un cadre et des principes partagés au travers de la mise en œuvre de politiques locales.

Ainsi, le territoire entend activer l'ensemble de ses potentiels et accélérer le développement des énergies renouvelables au regard de la crise énergétique et des enjeux climatiques. Il s'agit, par conséquent de soutenir les politiques qui permettent :

- D'activer les différents potentiels de production identifiés sur l'ensemble des filières (solaire, éolien, géothermie, biogaz, bois-énergie, hydrogène) pour construire un mix énergétique adapté à l'identité du territoire intégrant la qualité des paysages ainsi que les enjeux alimentaires et de biodiversité ;
- D'appuyer les synergies entre les projets énergétiques et les opérations d'urbanisme, la mutualisation des infrastructures et le déploiement des réseaux d'ENR ;
- De vérifier avec les acteurs du territoire le potentiel de développement de solutions innovantes : hydrogène, récupération de chaleur à partir des eaux-usées...

Concilier le développement des énergies renouvelables (éolien notamment) avec les enjeux paysagers (coteaux viticoles, bocage...) naturels (artificialisation des sols dans le cas de fermes photovoltaïques) et de biodiversité (oiseaux, chauve-souris...)

Afin de prioriser le développement des ENR dans un objectif de préservation des terres agricoles (et, in fine, des fonctions alimentaires du sol) et des éléments naturels et paysagers, et d'engager le territoire dans la trajectoire de sobriété énergétique, le SCoT se donne pour ambition de structurer les

conditions d'émergence d'un nouveau mix énergétique décarboné selon certaines orientations et notamment par la **définition de zones de développement des ENR**. Il propose de

- Favoriser l'implantation sur les espaces déjà artificialisés (grandes toitures, bâtiments résidentiels – tertiaires – agricoles - industriels, aires de stationnement...) tels que les friches ou les terrains inoccupés dans le respect des dispositifs de protection du patrimoine existant ;
- De garantir la préservation des espaces dont les fonctions écologiques sont avérées et qui jouent un rôle majeur dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation face aux effets du changement climatique ;
- De ne pas déstabiliser la filière agricole-alimentaire dans un objectif de préservation des sols.

La **production d'énergie éolienne** sera poursuivie, en priorisant le développement de nouveaux parcs dans des secteurs préférentiels dans le but de garantir un bon équilibre entre production d'énergie renouvelable et protection du paysage, du patrimoine et de la biodiversité. Le SCoT accorde un intérêt marqué à la qualité paysagère en évitant des densités trop importantes en ce qui concerne leur implantation et en privilégiant l'implantation sur des terrains à proximité des infrastructures existantes. Une attention particulière sera accordée aux friches industrielles, aux délaissés routiers et aux toitures qui constitueront des lieux d'implantation privilégiés pour ces dispositifs.

En ce qui concerne le **solaire photovoltaïque**, le SCoT affirme l'ambition de ne pas porter atteinte à la fonction alimentaire des terres agricoles par les principes suivants :

- Dans les espaces agricoles, privilégier les surfaces bâties (bâtiments agricoles) et les installations réversibles (agrivoltaïsme). Les terres qui pourraient contribuer à la structuration d'un nouveau mix énergétique moins émetteur devront être identifiées à partir d'un travail mené en partenariat avec les acteurs du monde agricole.
- Inciter et accompagner les porteurs de projets à l'installation d'énergies solaires, notamment sur les bâtiments tertiaires : définir pour cela des zones et des cibles prioritaires.

Développer l'usage de la biomasse locale

Une des ambitions majeures du SCoT est de favoriser le développement des énergies renouvelables en prenant appui sur le potentiel de production agricole du territoire, afin de l'intégrer pleinement dans la stratégie de diversification du mix énergétique.

Dans cette perspective, le SCoT ambitionne de tirer profit des délaissés agricoles, par leur reconversion : revalorisation des productions agricoles, renaturation et développement de filières d'énergies renouvelables.

Il incite à développer les coopérations avec le monde agricole afin de permettre le développement de pratiques vertueuses en matière de méthanisation ainsi que le développement de réseaux de chaleur et de chaufferies bois (en lien avec les collectivités).

Exploiter les gisements de géothermie

Un des leviers majeurs pour permettre la transition énergétique du Pays Vitryat réside dans la ressource géothermique. Les gisements et le potentiel d'exploitation connus se trouvent essentiellement à l'ouest de Vitry-le-François.

Ainsi pour les projets d'envergure nécessitant des besoins calorifiques importants, le SCoT encourage étudier et à développer l'emploi de la géothermie.

Permettre la structuration d'une filière bois (bois-énergie, bois-d'œuvre) tout en préservant les forêts actuelles

En prenant appui sur la production de la biomasse, le développement et la structuration de la filière bois devra être poursuivie grâce à la présence d'espaces forestiers. Le SCoT souhaite garantir une utilisation du bois plus respectueuse des milieux forestiers :

- En favorisant les pratiques sylvicoles raisonnées assurant une bonne gestion forestière à long-terme ;
- En préservant la trame bocagère de tout prélèvement destiné aux chaufferies-bois ;
- En veillant au bon équilibre entre les productions bois-énergie et les autres utilisations du bois liées à la construction et à l'industrie ;
- En encourageant la diversification des usages combinant l'économie des grandes filières (bois-énergie, bois-construction...) avec les filières locales et la promotion du patrimoine forestier (loisirs-tourisme).

4. Structurer un tourisme pérenne autour des polarités touristiques

Le diagnostic territorial a montré que le territoire du Pays Vitryat présentait une offre touristique polarisée autour :

1. Du lac du Der et des communes périphériques, qui concentrent 70% de la capacité d'accueil en lits touristiques (marchands et non marchands) ;
2. De la ville de Vitry le François, et plus particulièrement son centre historique ;
3. Des Coteaux Vitryats avec leurs vignobles de Champagne.

Sur les autres communes du territoire du SCoT, la dimension touristique reste symbolique.

Les objectifs du SCoT s'inscrivent dans la consolidation des différents atouts touristiques et la recherche de synergies entre les différents espaces touristiques. Le SCoT s'oriente vers une montée en gamme pour permettre un tourisme plus équilibré et plus « durable ».

Le développement touristique du territoire (fréquentation et retombées économiques, notoriété et image), repose sur les objectifs suivants :

- "Faire destination", c'est à dire proposer sur un espace restreint des hébergements marchands, une offre de restauration adaptée, des activités à vivre et des services au séjour.

- “Entrer en résonance entre-elles”, c’est à dire permettre aux clientèles de se déplacer de l’une à l’autre dans les meilleures conditions.

Ainsi, la problématique de développement à court et moyen termes devra répondre à ce triple positionnement :

POLARITÉS	CIBLES	POSITIONNEMENT
Lac du Der & alentours	Familles, groupes d’amis / jeunes Spécialistes	Vacances et courts séjours nature / balnéaires Séjours à thème ailes de saisons : Observation faune & flore, pêcheurs sportifs, chasseurs.
Vitry le François	Couples Professionnels	Très courts séjours / coteaux Vitryats RDV pro / petites réunions / travail détaché
Coteaux Vitryats	Individuels / couples et petits groupes d’amis	Courts séjour œnologiques / découverte

nb : le tourisme lacustre du lac du Der soumis à la loi littoral fait l’objet d’orientations particulières dans la partie suivante.

Ce positionnement, s’il est inhérent aux offres existantes, mérite d’être accentué. La spécialisation des polarités est aussi un moyen de renforcer l’attractivité globale de la destination, lui permettant de s’adresser à différentes cibles de clientèles, sur au moins 3 saisons.

5. Lac du Der : une valorisation touristique à articuler avec la loi littoral

L’attractivité touristique autour du tourisme lacustre du Lac du Der est un atout majeur pour l’ensemble du territoire du SCoT, le plaçant comme destination touristique affirmée. Pour autant, l’essor touristique et urbain qui l’accompagnent, et notamment la création de résidences secondaires et d’hébergement touristique est à encadrer en cohérence avec les principes de protection issus de l’application de la loi littoral et précisés dans le DOO :

- La caractérisation des agglomérations, villages en continuité desquels l’urbanisation et la densification sont permises
- La caractérisation des secteurs déjà urbanisés (SDU) pour lesquels seule la densification est possible
- L’identification de la bande de 100m
- La définition des espaces proches du rivage et du caractère limité des extensions d’urbanisation au sein de ces espaces
- Le positionnement des coupures d’urbanisation
- Les espaces remarquables
- Les capacités d’accueil au titre de la loi littoral

Au total sur le territoire du SCoT, 6 communes sont concernées :

- Arrigny
- Ecollemont
- Giffaumont-Champaubert
- Larzicourt

- Outines
- Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement



Axe 2

REINVENTER UNE

RURALITE CONNECTEE ET

AXE 2 : Réinventer une ruralité connectée et solidaire

Territoire à dominante rurale, le Pays Vitryat s'organise autour de pôles urbains et ruraux qui regroupent logements, emplois, services et équipements et autour desquels s'organisent plusieurs bassins de vie internes. Cependant, ce maillage multipolaire est fragilisé par le déclin de certains centres.

C'est pourquoi le projet du territoire réaffirme le rôle de l'armature urbaine, garante d'un bon maillage de proximité et de la présence d'équipements essentiels à la vie courante. Cette ambition passe par :

- Le renforcement de la complémentarité entre les villes, les bourgs, les villages en confortant l'armature territoriale. Les orientations prises se donnent pour objectif de structurer l'offre en services et en équipements ainsi que l'offre résidentielle.
- L'organisation d'une offre de mobilité basée sur une complémentarité des modes et des types de déplacement pour permettre une accessibilité au territoire pour les différents types de publics (jeunes, sans emploi, seniors...) et une mobilité plus durable
- Le développement d'une offre en logements renouvelée, plus qualitative et diversifiée s'appuyant majoritairement sur les tissus urbains existants et garantissant les parcours résidentiels.

1. Renforcer l'implantation des services de proximité

Les centralités urbaines et rurales ont vocation à regrouper les services et équipements du territoire et constituent le support de la vie locale. La trame urbaine ne permet cependant pas aujourd'hui de garantir une accessibilité aisée à l'offre de services de la vie courante à tous les habitants. Ce constat est d'autant plus marqué en-dehors des grandes polarités, dans les secteurs les plus ruraux.

Définir une vision partagée du centre-bourg et une répartition complémentaire et coordonnée des services

Le SCoT définit comme priorité la nécessité de mettre à disposition des habitants et des usagers une offre de services accessible à tous par une répartition adaptée entre les villes, les bourgs et villages qui composent le territoire.

En premier lieu, il s'agit de soutenir la dynamique des espaces ruraux et périurbains qui maillent le territoire en organisant une offre minimale de services du quotidien structurée autour de petits bassins de vie :

- En garantissant une offre de services et d'équipements de première nécessité au sein des principales polarités du territoire : offre de soins, commerces, éducation, culture, sport, loisirs...
- En favorisant et appuyant l'installation de commerces et de locaux d'artisanat dans le tissu villageois.

En second lieu, cet objectif entend favoriser l'accessibilité à ces services par des projets d'aménagement adaptés au territoire. L'organisation territoriale du Pays Vitryat est marquée par les villes et les bourgs qui accueillent une partie significative de la population et des nouveaux logements. Ainsi, ils constituent des sites stratégiques à partir desquels le SCoT compte organiser son développement. Il s'agit de :

- Soutenir les actions de redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs en prenant appui sur les dispositifs d'accompagnement à la revitalisation des centralités rurales et urbaines pour renforcer leurs fonctions de centralités sur des bassins de vie et limiter les besoins en déplacements.
- Hiérarchiser le réseau routier garantissant l'accessibilité entre les polarités urbaines et les polarités rurales.

Compléter le maillage des services par une offre itinérante, du type de celle déployée pour France Service par exemple, bibliobus, etc.

Améliorer les usages du numérique sur le territoire (qualité de la desserte, accessibilité)

Le déploiement de la connectivité numérique a connu une nette accélération ces dernières années. Aujourd'hui, l'intégralité des communes du SCoT dispose d'un raccordement à un réseau fibré. La qualité et l'intensité numériques constituent des atouts majeurs pour faciliter l'accès aux équipements et aux services de proximité pour les usagers / habitants et pour soutenir le développement économique du territoire par les services offerts aux entreprises.

En premier lieu, il s'agit d'accompagner les habitants les plus isolés (personnes seules, personnes âgées) dans la prise en main de ces outils par l'appui au développement de structures dédiées (conseillers numériques, tiers lieux...). Ces structures ont vocation à servir de points relais pour faciliter l'accès aux services (télé médecine, services publics dématérialisés) tout en leur proposant des formations permettant de limiter les fractures d'usages entre les habitants.

En second lieu, le déploiement et l'intensification numérique se donne pour objectif de contribuer au développement économique du territoire :

- En identifiant les zones d'activités économiques comme des secteurs où l'intensification doit être la plus importante pour proposer une offre de services très haut débit adaptée aux entreprises.
- En permettant le développement des pratiques de télétravail sur l'ensemble du territoire et à réduire les déplacements contraints domicile-travail.

Soutenir l'offre commerciale existante (notamment les cellules vacantes) et anticiper l'évolution des pratiques commerciales de demain (implantation de l'offre de grandes et moyennes surfaces)

L'offre commerciale et de services du territoire se révèle plutôt dense à Vitry-le-François : elle rayonne sur l'intégralité du territoire et trouve un relai de proximité dans certaines communes, comme Sermaize-les-Bains ou Pargny-sur-Saulx. La ville de Vitry-le-François qui est inscrite au programme Action Cœur de Ville ainsi que les projets d'équipements (centre aquatique la Salamandre ouvert récemment...) visent à renforcer l'offre commerciale et de services dans les centres, et donc, leur rôle de lieu de sociabilité et d'animation.

Les services et commerces de la gamme supérieure demeurent plus rares : pour y accéder les résidents doivent nécessairement se tourner vers les pôles urbains extérieurs (Châlons-en-Champagne, Bar-le-Duc, Saint-Dizier, voir Troyes et Reims). La Loi climat et résilience d'août 2021 ayant mis en place un principe général aux termes duquel les autorisations d'exploitation commerciale ne peuvent plus être délivrées « pour une implantation ou une extension qui engendrerait une artificialisation des sols », l'enjeu est désormais de maintenir, au sein du Pays Vitryat, une offre de proximité suffisante et de la diversifier, en complémentarité des territoires voisins, afin de limiter les déplacements contraints et de créer une réelle dynamique locale.

Le SCoT porte une attention particulière sur l'organisation de l'armature commerciale pour développer une offre équilibrée accessible pour la majorité des habitants. L'aménagement commercial porte de nombreux défis en lien avec la segmentation progressive du commerce, le dynamisme des centralités, les mutations des zones commerciales, la gestion du commerce de flux et l'évolution des modes de consommation. Le renforcement de l'appareil commercial du territoire sera intégré à la réflexion sur les nouveaux projets urbains menés, en intégrant le principe de mixité fonctionnelle dans les opérations nouvelles ou de réhabilitation.

Le Pays Vitryat est aujourd'hui confronté à plusieurs enjeux

- Les zones commerciales sont marquées par un processus de mutation en lien avec l'évolution des modes de consommation.
- Les tissus commerciaux des principales polarités sont de plus en plus concurrencés par le développement d'une offre commerciale en périphérie et le déploiement progressif du e-commerce.

Le SCoT donne par conséquent la priorité à la requalification des zones commerciales existantes, et à la consolidation des villes et des bourgs comme lieux d'accueil préférentiels du commerce.

2. Conforter la vitalité sociale des territoires

Considérant la proportion plus importante par rapport à la moyenne nationale des personnes sans diplôme, le nombre de chômeurs notamment de longue durée, le vieillissement de la population et dans le même temps, la généralisation des outils numériques aussi bien dans la vie quotidienne que dans le secteur professionnel, le SCoT se donne pour ambition de définir des orientations permettant de réduire la fracture sociale, culturelle et numérique.

Cet objectif part du constat que la vitalité sociale, notamment des territoires les plus ruraux et isolés, est menacée et que celle-ci doit être valorisée en développant des approches complémentaires entre les différentes strates de l'armature territoriale.

Pour améliorer la réponse en matière d'équipements et de services, il est important d'être au plus près des habitants et des activités. Dans ce cadre, l'implantation au cœur des centralités et dans les tissus agglomérés devra être privilégiée pour faciliter l'accessibilité et la mutualisation de ces structures. De véritables espaces conviviaux, vivants et appropriés doivent permettre de maximiser l'utilisation des investissements publics et de garantir un bon fonctionnement de ces services.

Créer des lieux de partages, de mutualisation et de cohésion sociale et encourager l'activité associative

Certains territoires sont confrontés à des enjeux de redynamisation du fait d'un manque d'équipements et de services. En ce sens, les structures associatives, la création d'événements et de lieux de convivialité sont à soutenir pour le rôle qu'ils peuvent tenir dans l'animation de la vie des villes et des villages.

Par conséquent, le SCoT encourage le développement de la participation et l'innovation citoyennes en mobilisant des outils spécifiques :

- activités communes à proximité du lieu de résidence : jardins partagés, agriculture urbaine...
- réseau de tiers lieux et d'espaces de co-working
- espaces de ressourcerie.
- ateliers autour de la production numérique (Fablab)...

Ces espaces d'économie collaborative favorisent de nouvelles modalités dans la création de valeur et de cohésion sociale, tant dans les secteurs ruraux que dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Soutenir l'offre culturelle et de loisirs

Le Pays Vitryat dispose de nombreuses installations permettant la pratique sportive et des loisirs en extérieur majoritairement concentrés dans le pôle d'attractivité touristique que constitue le Lac du Der. De manière récente, de nouveaux équipements se sont développés autour de ce lieu à l'image du Casino et du Golf.

L'offre culturelle se concentre essentiellement sur la polarité de Vitry-le-François avec un cinéma et une salle de spectacle. Le territoire peut aussi s'appuyer sur la présence de 3 musées (Batellerie à Vitry-le-François, musée du Der à Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement, dispositif muséo-national Micro-Folie au sein de la médiathèque François Mitterrand).

Outre son rôle en matière d'attractivité du territoire, cette offre joue un rôle important dans la qualité de vie et la santé des habitants.

Consolider et diversifier l'offre d'accueil et de services à destination de l'enfance et de la jeunesse

L'offre d'accueil et de services à destination de la petite enfance, de l'enfance et des adolescents peut conditionner le choix des jeunes ménages de s'installer sur le territoire. Plusieurs structures existent mais leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Si l'offre est plutôt satisfaisante au sein de la commune de Vitry-le-François et de sa première couronne, elle est beaucoup plus limitée dans les communes rurales. Ainsi, la diversification de l'offre à destination des jeunes se positionne comme un enjeu fort au sein du territoire.

Les équipements à destination de l'enseignement secondaire sont concentrés dans les principales polarités urbaines. Le territoire est par ailleurs caractérisé par un déficit d'équipements d'enseignement du supérieur, impliquant des déplacements à l'extérieur du territoire.

L'enjeu pour le territoire est donc de faciliter l'accès aux équipements scolaires mais aussi à l'offre extra-scolaire, en prenant en compte la question des temps de trajet à partir des communes les plus éloignées et la complémentarité des moyens d'accès au transport scolaire (transport solidaire, co-voiturage, modes actifs sécurisés...).

Attirer les professionnels de santé et faciliter l'accès aux soins

Marqué à la fois par le vieillissement de sa population et l'affaiblissement de l'offre médicale, le territoire se doit de créer les conditions pour attirer de nouveaux professionnels et améliorer l'accès aux soins pour tous.

Des projets ont été menés pour renforcer l'accès des populations aux soins aux différents niveaux de l'armature territoriale (maisons de santé pluridisciplinaires, maison médicale de garde...) mais des disparités au sein du territoire subsistent, avec un accès plus faible au sud.

Les améliorations entrevues dans l'offre en équipements de santé devront être poursuivies, les évolutions démographiques induisant des besoins en équipements de santé spécifiques. Répondre à cette demande nécessitera un développement hiérarchisé des réseaux de santé sur l'ensemble de l'armature territoriale, des principales centralités aux pôles d'équilibres et de proximité.

L'évolution des services de santé passera à la fois par une amélioration quantitative, avec la hausse continue du nombre de personnes âgées, et qualitative, la tendance au vieillissement entraînant un besoin en services plus spécialisés (foyers, EHPAD, Maisons d'accueil...)

Pour pallier cette distance, l'émergence d'outils dématérialisés (téléconsultations...) en lien avec l'amélioration de la desserte numérique, la mise en place de transports solidaires sera encouragée.

3. Diversifier l'offre de transport

L'accès facilité aux espaces de vie, habitations, lieux de loisirs, équipements sportifs, de culture et de consommation, mais aussi aux espaces d'emplois conditionne en grande partie la qualité de vie des populations.

Les déplacements sur le Pays Vitryat sont majoritairement réalisés en voiture. Par exemple, les flux Domicile-Travail, pour lesquels des données quantifiées sont disponibles, sont réalisés à plus de 80%-90% en voiture individuelle. La part très réduite des transports collectifs peut s'expliquer par la faiblesse de l'offre proposée. En effet, avec la densité de population, l'étendue du territoire, la dispersion des flux sur certaines lignes de désirs... les transports collectifs classiques sont difficilement efficaces.

Les enjeux mobilité doivent être adaptés aux types de déplacements mais il paraît essentiel de proposer un panel d'offres de mobilité incluant des modes "traditionnels", des modes partagés, des modes solidaires, des modes moins polluants... L'organisation de services-commerces-équipements dans les communes et les nouveaux modes de travail, comme précisé dans les chapitres précédents, doivent permettre également aux habitants du Pays Vitryat de disposer d'alternatives à la voiture individuelle pour se déplacer.

Mettre en cohérence mobilité et armature territoriale

Le SCoT a pour objectif de prioriser l'urbanisation sur les tissus urbains existants et sur les polarités pour contribuer à la diminution de la dépendance automobile. Il s'agit de

- Prioriser le développement urbain au sein des polarités de l'armature territoriale où l'offre de transport est la plus diversifiée.
- Améliorer l'offre en transports alternatifs à l'autosolisme dans les secteurs plus densément peuplés.

Encourager la mobilité partagée et solidaire pour faciliter l'accessibilité sur le territoire et vers les territoires voisins

Les transports collectifs ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins de déplacements, le vélo n'étant pas adapté sur l'ensemble du territoire, les habitants n'ayant pas toujours ou ne pouvant avoir une voiture à leur disposition, d'autres possibilités de se déplacer doivent être proposées. Elles s'appuient sur le covoiturage, la partage et la solidarité.

Le covoiturage

Encore peu de communes disposent d'aires de covoiturage sur le territoire mais certaines d'entre-elles prévoient la mise en place d'aires spécifiques. La pratique du covoiturage pourra être développée en s'appuyant sur :

- La constitution un réseau d'aires qui permettrait d'assurer la promotion du covoiturage en l'installant dans le paysage visuel des automobilistes sur des trajets quotidiens avec une signalétique visible et homogène. Des aires de proximité, des aires de diffusion à des points stratégiques (le long d'axes structurants, à l'échelle de centre-urbain, le long de lignes de désirs en rabattement vers les centres urbains) pourraient être définies
- Le développement d'outils de mise en relation des covoitureurs potentiels et de communication
- La création de lignes de covoiturage sur les principales lignes de désirs domicile-travail identifiées sur le territoire

Le partage

Il s'agit de mettre à disposition des véhicules au profit d'usagers et pour la durée et la destination de leur choix tels que la voiture ou le vélo...Ce service peut être porté par la collectivité, une association ou un opérateur privé. Des services d'autopartage peuvent être développés à la gare de Vitry-le-François, auprès des entreprises, auprès des particuliers via des plateformes.

La solidarité

Des transports solidaires existent sur le territoire à destination des populations les plus fragilisées comme sur la Communauté de Communes de Perthois-Bocage-et-Der, avec des services de mobilité qui fonctionnent avec des chauffeurs bénévoles. Le développement de cette pratique sur le territoire permettrait de faciliter les déplacements d'un public fragile.

Promouvoir les mobilités moins polluantes et décarbonées

L'utilisation de la voiture individuelle reste aujourd'hui incontournable pour la majorité des actifs résidents au sein du territoire du SCoT aussi bien pour se rendre sur le lieu de leurs activités de loisirs que pour aller sur leur lieu de travail. L'ambition du SCoT est, par conséquent, d'encourager l'utilisation des modes alternatifs pour diversifier les possibilités de déplacement pour la population.

Les déplacements motorisés constituant un poste majeur d'émissions de gaz à effet de serre, le SCoT se donne pour ambition de contribuer à l'atténuation du dérèglement climatique en favorisant l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Cet objectif vise concomitamment à réduire les nuisances sonores et la pollution atmosphérique et à diminuer les coûts engendrés pour les ménages par ces déplacements.

Les modes évoqués précédemment sont complétés par le développement du maillage cyclable, par une éventuelle offre de transports collectifs sur route adaptées aux caractéristiques du territoire, par la valorisation de la desserte ferroviaire, par le déploiement d'aménagements dédiés à la circulation de véhicules moins polluants et fonctionnant à partir d'énergies biosourcées :

- En développant des bornes de recharge pour les véhicules électriques : notamment, le SCoT pourra veiller à l'intégration des objectifs d'aménagements, issus du schéma relatif aux installations de recharge (SDIRVE)
- En accompagnant l'émergence de la filière hydrogène (usine de production, stockage, station d'approvisionnement),
- En proposant davantage de multi-énergie.

Le vélo est majoritairement utilisé au sein du territoire pour des pratiques récréatives et touristiques et très peu pour des usages quotidiens en lien avec le travail, les démarches, les achats... Les aménagements cyclables sont peu développés sur le territoire. L'usage du vélo est rendu difficile par l'absence d'une signalétique adaptée, l'existence de coupures sur les itinéraires, et des marquages au sol encore trop peu nombreux. Le SCoT préconise d'appuyer le développement des axes cyclables au travers de :

- L'amélioration et la sécurisation des itinéraires les plus fréquentés (Vitry-le-François, et sa première couronne, pôles secondaires de services de proximité comme St-Rémy, St-Amand... centralités à forte fréquentation dans le cadre des mobilités quotidiennes).
- Prendre appui sur la vélo-route et développer des continuités, un maillage depuis cet axe structurant.
- Le développement de nouveaux tracés et de continuité dans le cadre des nouveaux projets d'aménagements.
- Le renforcement de services associés à la pratique cyclable : services de location et de réparation, augmentation du nombre de stationnements...
- L'aménagement de zones de modération de vitesse (zone 30, zone de rencontre, aire piétonne) permettant de favoriser la cohabitation entre les différents modes de déplacements

L'offre en transports en commun sur route et sur fer

Les transports en commun demeurent encore peu utilisés sur le territoire du Pays Vitryat, en raison d'une offre peu visible et attractive par rapport à l'utilisation de la voiture individuelle avec une faible fréquentation des services de transports collectifs. Le réseau de transport collectifs interurbains est composé d'une unique gare ferroviaire à Vitry-le-François, de lignes de cars interurbaines exploitées par la Région, principalement utilisées par les scolaires, et d'une ligne TER routier exploitée par la SNCF. Le réseau est peu dense : seules 10 communes sur les 100 du Pays Vitryat sont desservies par les lignes de transport collectifs. Les lignes convergent essentiellement vers la polarité de Vitry-le-François et le territoire connaît un manque d'alternatives pour se diriger vers l'extérieur à partir d'autres polarités.

La promotion de l'utilisation des transports collectifs sur route passe par :

- Un renforcement de l'offre de transports en commun sur les trois lignes (ligne 140, ligne 145, ligne 170) interurbaines.
- Le développement des bus scolaires
- Le développement d'un transport à la demande pour faciliter les déplacements vers les pôles de services (Vitry-le-François, marchés...)
- L'appui au développement de l'intermodalité à la gare de Vitry, développer le rabattement sur des aires de covoiturage avec le vélo-voiture.

Le Pays Vitryat peut également s'appuyer sur l'existence d'une gare ferroviaire à Vitry-le-François. Ainsi, l'optimisation du réseau ferroviaire est un enjeu fort qui passe par :

- Le renforcement de la gare de Vitry-le-François en tant que pôle d'échange multimodal.
- Un renforcement de la densité des réseaux de transports en commun autour de la ligne ferroviaire.
- La mise en place d'une stratégie de rabattement autour de la gare par l'intermédiaire de navettes et d'aménagements cyclables sécurisés.

Prendre en compte les besoins spécifiques liés à la circulation des engins agricoles

Le caractère rural important du territoire impose de veiller à la prise en compte des besoins des agriculteurs en matière de déplacements d'engins agricoles. Cette attention doit être de deux ordres :

- La conciliation des différents usages de la route avec les déplacements agricoles : les « points noirs » de circulation et de sécurité devront être analysés pour garantir à la fois le fonctionnement de l'économie agricole et la fluidité du trafic routier,
- L'identification des chemins d'exploitation, et des chemins ruraux ayant vocation à servir pour les circulations agricoles.

4. Transformer les modes de consommation

En prenant appui sur les démarches locales, comme le Projet Alimentaire Territorial, le SCoT envisage de donner une réponse aux évolutions sociétales et aux besoins alimentaires locaux. Pour y parvenir, il s'agira de :

- Garantir la préservation, l'amplification et la valorisation des filières agricoles, et soutenir la transformation et la distribution pour faire émerger comme un système alimentaire de la fourche à la fourchette pour le Pays Vitryat.
- Appuyer les initiatives qui tendent vers une consommation plus responsable, basée sur la consommation issue du terroir : développement de coopératives et de circuits courts à travers la réalisation d'équipements mutualisés.
- Tendre vers une gestion raisonnée de la ressource en eau pour l'activité agricole.

Encourager la consommation locale et responsable via le Projet Alimentaire Territorial

On dénombre de nombreuses initiatives de circuits courts au sein du Pays Vitryat (visites de fermes, points de commercialisation, cuisine centrale à Vitry-le-François...), incarnant un pas important vers une progressive relocalisation de la consommation et une demande de produits alimentaires de qualité. Le renforcement de ces démarches et leur mise en réseau doivent être considérés au sein du projet de territoire, permettant de placer le « bien manger » au cœur des préoccupations actuelles.

Le SCoT prend en compte les objectifs définis dans le Projet Alimentaire Territorial porté par la CCVCD et le Pays Vitryat. Dans un contexte marqué par un potentiel agricole important et un intérêt grandissant des consommateurs pour les productions locales, le soutien à l'activité agricole et aux activités associées apparaît indispensable pour garantir la cohésion entre les territoires ruraux et urbains.

- Préserver et mobiliser le foncier pour l'alimentation locale
 - o En protégeant les espaces agricoles situés en zone périurbaine par une réponse aux besoins résidentiels et économiques au sein du tissu urbain existant.
 - o En facilitant l'utilisation du foncier pour l'alimentation locale (soutien financier à l'installation de jeunes et/ou néo-agriculteurs, observatoire).
 - o En valorisant la diversité des productions agricoles présentes sur le territoire polyculture-élevage.
 - o En développant exclusivement des aménagements à l'activité agricole au sein des zones identifiées.

- Structurer et accompagner le développement des projets de transition alimentaire :
 - o En encourageant la mise en place des filières autour de la production, de la transformation, de la distribution et de la consommation pour garantir de nouveaux débouchés à la production locale.
 - o En organisant une commercialisation de proximité au sein même des villes et des villages.
 - o En luttant contre le gaspillage alimentaire.
 - o Réinvestir les délaissés urbains ou les ceintures villageoises pour développer des cultures de proximité tout en respectant les bandes tampons (zones de non traitement) avec l'espace urbanisé.

Permettre aux agriculteurs et aux viticulteurs de développer les pratiques agricoles alternatives et résilientes (diversification de l'activité, adaptation au dérèglement climatique, réduction des produits phytosanitaires...)

Les pratiques agricoles au sein du Pays Vitryat s'orientent de plus en plus vers une agriculture raisonnée avec une tendance à la conversion à l'agriculture biologique en hausse. Cette orientation est un enjeu important pour le territoire du SCoT qui est un territoire classé en zone vulnérable en raison de la pollution des sols par le nitrate.

Ces pratiques doivent être soutenues afin de préserver l'environnement en :

- Poursuivant les démarches engagées en faveur de l'agriculture biologique et structurer des débouchés locaux (cantine scolaire)
- Incitant à des pratiques respectueuses des sols (réduction des intrants, couvert végétal constant...) en faveur d'une nouvelle image des cultures locales et d'un impact limité sur l'environnement.
- Concertant les agriculteurs pour étudier le potentiel d'énergies renouvelables sur leur exploitation.

Organiser et optimiser la gestion de l'eau et préserver sa qualité

Le réseau hydrographique du Pays Vitryat est dense et de qualité physico-chimique globalement bonne. Les masses d'eau superficielles sont globalement en bon état qualitatif. Cependant, des pressions quantitatives sont susceptibles de s'accroître sur l'eau potable et l'absence d'études d'optimisation et de gestion mutualisée des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement menacent la protection globale de la ressource en eau. Les capacités épuratoires du

territoire sont relativement correctes mais en danger car certains systèmes arrivent à saturation et d'autres sont non conformes.

Dans le but de garantir durablement l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire, le SCoT fixe l'objectif de mettre en œuvre les conditions nécessaires pour alimenter l'ensemble des habitants dans un contexte où la ressource demeure de plus en plus fragilisée face aux effets du dérèglement climatique. Afin de limiter les conflits d'usages, le territoire s'engage dans une gestion raisonnée des ressources hydriques.

- Garantir sur le temps long l'approvisionnement en eau potable en sécurisant et en mutualisant son accès :
 - o Sécuriser et veiller à l'entretien des points de captage d'alimentation en eau potable en limitant les activités les plus polluantes à proximité de ces infrastructures.
 - o Favoriser l'utilisation des eaux pluviales pour les prélèvements et améliorer les techniques utilisées pour optimiser leur utilisation (noues paysagères, jardins de pluie...).
 - o Limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser les ruissellements d'eau pluviale à l'échelle des bassins versants et mettre en cohérence les capacités de collecte et de traitement.
 - o Encourager les pratiques responsables dans l'utilisation de la ressource en eau (production agricole, aménagement des espaces publics, assainissement, rejets industriels).
 - o Prendre appui sur les dispositifs d'aides et de subventions de divers partenaires pour améliorer la couverture du territoire par les infrastructures d'assainissement collectif.

- Veiller à la bonne qualité de l'eau
 - o Préserver les espaces naturels, agricoles ainsi que les zones humides dont le maintien en bon état joue un rôle sur l'état des cours d'eau, la préservation de la ressource et la qualité de l'eau potable.
 - o Assurer la végétalisation des espaces urbains (arbres, haies, bandes enherbées, végétalisation des espaces de stationnement) qui favorisent l'infiltration des eaux dans le milieu naturel.
 - o Par une optimisation des usages : amélioration de la performance des réseaux, maîtrise des consommations, recours à des ressources alternatives pour les usagers.

5. Garantir un parcours résidentiel pour tous

Le Pays Vitryat connaît une baisse de la population au long cours d'une part, et doit faire face au vieillissement de sa population d'autre part.

Au vu de sa trajectoire actuelle, le Pays Vitryat s'est fixé comme ambition à un horizon 20 ans de maintenir son niveau de population actuel. Cette ambition suppose néanmoins de parvenir à compenser un solde naturel et un solde migratoire structurellement négatifs et implique de retenir des ménages sur le territoire en leur offrant des possibilités de parcours résidentiel, un accès à l'emploi et aux services.

Dans ce contexte de baisse démographique, les besoins en logements supplémentaires sont liés au phénomène de desserrement des ménages : à population constante, plus de logements sont nécessaires. Ces logements doivent répondre aux mutations socio-démographiques à l'œuvre : des logements moins grands et adaptés à la perte d'autonomie.

Le parc de logements doit être mis en cohérence avec les mutations démographiques et avec les différents profils des résidents (familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap, ménages unipersonnels, familles mono-parentales, étudiants...).

Le territoire doit par conséquent relever le défi de l'attractivité résidentielle et d'une adaptation de l'offre résidentielle aux besoins des ménages du territoire qu'il s'agit de retenir et des ménages que le territoire souhaite attirer.

Afin d'améliorer l'attractivité résidentielle par une meilleure prise en compte des besoins, il s'agit de favoriser les parcours résidentiels des habitants en diversifiant les typologies, les statuts et de développer une offre cohérente avec les publics spécifiques. Cela doit passer par un renouvellement de l'offre résidentielle qui doit contribuer au maintien de la dynamique des villes et des bourgs en tenant compte des aménités qui y sont présentes.

Le gisement de logements et de fonciers mobilisables sur le territoire implique de prioriser les réponses aux besoins en actionnant des leviers de reconquête du parc vacant, de renouvellement urbain et d'optimisation foncière afin de respecter la trajectoire ZAN.

Adapter le parc de logements au vieillissement prévu de la population pour permettre le maintien à domicile dans de bonnes conditions

Le territoire du Pays Vitryat se caractérise par une offre peu diversifiée qui s'inscrit en décalage avec les besoins actuels : le parc de logements est en effet dominé par des logements individuels et de grande taille. Avec une population qui vieillit, un desserrement des ménages, le Pays Vitryat doit faciliter le parcours résidentiel en proposant une offre de logements variée en termes de formes, de tailles et de typologies. Il s'agit d'une condition essentielle pour contrôler le départ de certaines catégories de ménages à l'extérieur du territoire.

Le vieillissement marqué de la population du Pays Vitryat demande d'anticiper les besoins des seniors à la fois dans l'offre de logements existante à adapter et celle à produire.

- Favoriser l'adaptation des logements au vieillissement de la population, accroître et diversifier les modes d'hébergement.
- Limiter l'isolement des personnes âgées, en développant des logements et des modes d'habiter plus inclusifs (habitat partagé, intergénérationnel...)
- Apporter une réponse quantitative suffisante pour répondre aux besoins engendrés par la dynamique de décohabitation et de vieillissement.

Apporter des réponses aux publics en perte d'autonomie liée au handicap

Le territoire dispose d'une offre adaptée aux publics en situation de handicap, au travers de structures spécialisées, mais des besoins peuvent subsister de manière diffuse, ponctuellement et peuvent faire

suite à un évènement brutal (accident, maladie...). C'est pourquoi, au-delà de l'offre gérée, il conviendrait d'accompagner la mise en accessibilité des logements anciens, en appuyant propriétaires et bailleurs dans le cadre de leur projet d'intervention sur le parc existant, concourant à l'autonomie et au maintien à domicile de ces publics.

Veiller à la sécurisation des publics en situation de grande précarité

Le Pays Vitryat est marqué par la présence de grands logements, anciens, énergivores et par un important recours à la voiture au quotidien. Par ailleurs, le territoire est concerné par une présence relativement marquée de ménages sous le seuil de pauvreté. L'ensemble de ces éléments conduit à estimer qu'une frange de la population peut se trouver en situation de grande précarité, couplée à un certain isolement. C'est pourquoi, les collectivités doivent veiller au déploiement de solutions sécurisantes pour ces ménages.

Encourager l'implantation des ménages, notamment les jeunes, en travaillant sur l'attractivité résidentielle des bourgs ruraux

Pour répondre à l'objectif de dynamiser l'attractivité résidentielle, le territoire doit porter ses efforts sur la redynamisation des bourgs-ruraux. Certains d'entre eux présentent une richesse patrimoniale potentiellement attractive mais où le dynamisme économique est en déclin (emplois, services, commerces, loisirs). La densité qu'ils proposent, leurs espaces publics sont susceptibles de favoriser la mixité sociale et générationnelle, la sociabilité et leur organisation est favorable à la proximité et aux déplacements doux.

Le Pays Vitryat doit encourager la réalisation d'opérations portant sur les espaces publics, les façades et autres éléments visibles au sein des centralités pour en améliorer l'image.

Un travail de requalification d'îlots devra être réalisé pour créer des espaces de respiration et favoriser la qualité d'usage de ces secteurs.

Par ailleurs, les centres-bourgs sont des lieux propices à l'accueil de populations jeunes, au regard de l'offre de logements et des aménités disponibles. Il reviendra aux collectivités, communes et intercommunalités, d'encourager la mise en location de logements, notamment petits, meublés ou non, en valorisant les dispositifs de conventionnement et les avantages fiscaux associés pour que les propriétaires s'engagent à (re)mettre sur le marché des logements.

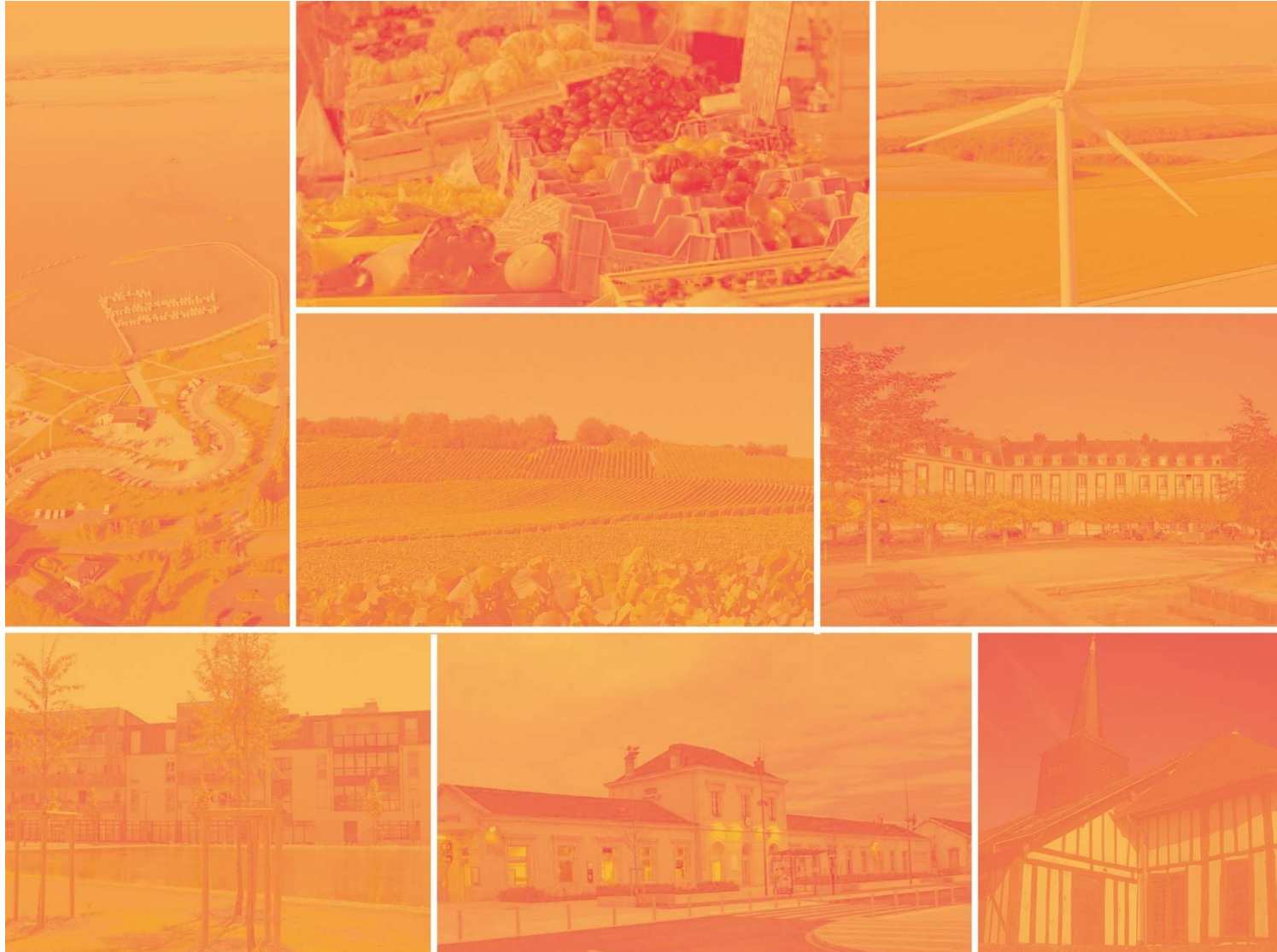
Poursuivre la diversification de la répartition géographique du logement social en collaboration avec les bailleurs sociaux du territoire

Sur le territoire, le poids du parc social diminue, en raison de plusieurs opérations de restructuration du patrimoine ancien conduisant à des démolitions d'une part, et d'un développement limité de l'offre

d'autre part. Celui-ci demeure encore largement concentré sur Vitry-le-François (dans deux quartiers prioritaires de la politique de la ville : Rome-Saint-Charles et Le Hamois).

La poursuite de la diversification des modes de financement des opérations permettra de réintroduire de la mixité sociale au sein du territoire, en offrant davantage d'opportunités aux populations les plus fragiles.

L'un des objectifs du SCoT est donc d'encourager la réalisation d'opérations intégrant une diversité de produits et de financements, afin de sécuriser les opérateurs dans leurs projets de développement d'une offre adaptée.



Axe 3

ENGAGER DE NOUVEAUX MODELES D'AMENAGEMENT

AXE 3 : Engager de nouveaux modèles d'aménagement

Le projet de territoire vise à concilier préservation de sa richesse paysagère et environnementale avec une attractivité résidentielle et économique. Ce projet pragmatique s'appuie sur un développement raisonné et équilibré du territoire autour d'une armature polycentrique, d'une mise en valeur du cadre de vie et d'une maîtrise des conditions du développement.

L'objectif que se donne le territoire, tenant compte de ses capacités d'accueil, est de maintenir son niveau de population actuel.

1. Rénover massivement le bâti

L'ancienneté d'une partie du parc de logements et la prédominance de typologies principalement orientées vers les grandes surfaces, sont sources de précarité énergétique pour certains ménages. Cette inadaptation de l'offre en termes de confort participe à la vacance des logements les plus anciens et les plus dégradés. Les travaux de rénovation nécessaires représentent des budgets conséquents pour des ménages aux revenus modestes. C'est pourquoi, les dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat constituent un appui essentiel à la réalisation des travaux.

Les efforts menés par les collectivités du Pays Vitryat ces dernières années méritent donc d'être poursuivis pour proposer une offre résidentielle qualitative via une intervention sur le parc existant. Ces actions, en partie fléchées au sein du programme Action Cœur de Ville à Vitry-le-François, mais également dans le cadre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), contribuent dans le même temps à renforcer l'attractivité des centres, pour conforter leur rôle d'animation et de sociabilité.

Identifier et prioriser le renouvellement des zones urbanisées ainsi que la reconquête des logements vacants

En dépit d'efforts engagés en faveur de la reconquête urbaine pour enrayer le déclin démographique, les déséquilibres de développement persistent :

- Les villes et villages sont confrontés à un déficit d'attractivité résidentielle.
- La vacance structurelle se diffuse à tous les échelons de l'armature urbaine, même si elle concerne en priorité les principaux pôles.

Ainsi, au regard de l'objectif affirmé de soutenir l'attractivité résidentielle, le Pays Vitryat se doit de mobiliser le parc de logements existants pour améliorer le parc pour satisfaire une partie des besoins en logements.

Pour répondre à l'objectif de sobriété foncière, le SCoT donne la priorité à la résorption de la vacance résidentielle et limite la construction de nouveaux logements en extension en s'appuyant largement sur la mobilisation du tissu urbain déjà constitué.

La perspective de tendre d'ici 2050 vers le Zéro Artificialisation Nette suppose, en premier lieu, de se saisir des disponibilités foncières présentes au sein des enveloppes urbaines. La mise en œuvre de projets en extension devra être limitée. Ainsi, les orientations retenues viseront à :

- Etudier les possibilités de mobilisation du bâti existant en priorité, l'extension urbaine devant être mesurée et justifiée dans les plans locaux d'urbanisme
- Travailler sur l'existant : mobilisation de la vacance résidentielle, transformation des destinations dans les règlements des PLU, utilisation des friches, densification des espaces mutables (dents creuses, friches)
- Favoriser des opérations de restructuration des logements existants pour répondre aux besoins des habitants, de préférence dans les principales polarités à proximité de l'offre d'équipements et de services.
- Nouer un partenariat stratégique avec l'Etablissement public foncier du Grand-Est pour localiser les secteurs à enjeux et engager des outils de maîtrise foncière
- Généraliser la taxe d'habitation sur le logement vacant pour les secteurs prioritaires de mobilisation de la vacance
- Organiser une cellule technique capable d'orienter les communes sur les procédures de mobilisation des logements vacants (arrêté d'insalubrité / de péril, DUP travaux, procédure de bien en état d'abandon manifeste...)

Encourager la rénovation qualitative de l'habitat

Le Pays Vitryat se caractérise par un parc de logement ancien, dont les degrés de performance énergétique sont plutôt faibles, et comportant des logements insalubres et la présence d'habitat indigne. La transition vers un modèle de développement post-carbone implique une évolution des modes d'aménagement en faveur d'une sobriété énergétique affirmée. L'amélioration du bâti devra tendre vers cet objectif en veillant à la préservation des tissus anciens.

Le SCoT du Pays Vitryat privilégie par conséquent :

- La réhabilitation du parc immobilier déjà constitué selon des objectifs de performance énergétique, notamment dans les centres-anciens, en sélectionnant le type d'intervention selon les différentes typologies. L'objectif est d'améliorer les performances énergétiques en préservant les formes urbaines héritées du passé et qui sont constitutives de l'identité du territoire.
- La réalisation de travaux participant au maintien à domicile dans de bonnes conditions pour les publics empêchés (personnes âgées et / ou en situation de handicap)
- L'information des occupants pour les encourager à s'engager dans des travaux d'amélioration et de rénovation du bâti.
- La dotation des EPCI de capacités d'ingénierie et de moyens financiers adéquats permettant d'optimiser la mobilisation des dispositifs extérieurs.

2. Promouvoir une construction neuve innovante...

La diversité des besoins en logements s'exprime sur un grand nombre de communes et nécessite des réponses adaptées. Ainsi, le Pays Vitryat se donne pour objectif de permettre la production de logements, en parallèle de la réhabilitation du parc ancien afin de répondre à ces besoins qui ne sont pas encore satisfaits aujourd'hui. A terme, les objectifs visent à tenir compte du desserrement des ménages, à accueillir de nouveaux habitants, à permettre le renouvellement de la population et assurer la mise sur le marché d'un parc de logements énergétiquement performant.

Toutefois à l'aune du dérèglement climatique et des défis qu'il impose, l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités dans le Pays Vitryat doivent désormais s'inscrire dans une optique de décarbonation du secteur du BTP et de sobriété - foncière, énergétique, ressources - des futurs bâtiments.

Inciter à l'écoconception des bâtiments par les règles d'urbanisme ou la commande publique

La qualité des opérations et des programmes immobiliers est essentielle pour répondre aux attentes des familles qui souhaitent rester ou s'installer sur le territoire du SCoT. Il est donc impératif de faire évoluer les modes de construction sur le territoire pour garantir la durabilité des bâtiments neufs. Cet objectif tend à encourager une architecture bio-climatique et réversible. Il s'agit ainsi :

- d'intégrer les nouveaux projets dans leur environnement résidentiel en limitant les discontinuités morphologiques et en délaissant l'urbanisation linéaire (le long des axes) au profit d'un ordonnancement en îlot ;
- de promouvoir une architecture de sobriété, bioclimatique (climatisation naturelle, ensoleillement...) propice à l'économie de matériaux et à la valorisation des ressources locales (bois par exemple) ;
- de favoriser les volumes qui permettent la réversibilité du bâti en tenant compte de la structure, de la distribution des réseaux et des circulations verticales. ;
- de guider les Orientations d'Aménagement vers des normes architecturales qui permettent aux habitants de réduire leur facture énergétique et ce, prioritairement dans les nouvelles opérations de mixité sociale afin de réduire l'exposition des ménages les plus modestes à la précarité énergétique.

Initier des filières d'économie circulaire dans le cadre des nouvelles opérations d'aménagement (matériaux, gravats...) et mener une réflexion sur la valorisation des déchets du BTP

Dans une logique de promotion durable du Pays Vitryat, de création de valeur ajoutée et d'emplois locaux, l'économie circulaire est une opportunité pour orienter le développement du territoire.

Ainsi, le SCoT s'engage à poursuivre le développement de la gestion raisonnée des déchets, notamment ceux du bâtiment :

- En caractérisant les principales opérations de démolition pressenties sur le territoire ;
- En identifiant plusieurs sites potentiels pour le retraitement des déchets ;
- En associant les entreprises du BTP et de valorisation des déchets qui pourraient avoir un intérêt à la constitution d'une filière-test sur le territoire.

Les PLUi devront également porter une réflexion cohérente sur la remise en état des sites en fin d'exploitation.

Conserver et mettre en valeur les éléments végétaux dans les villes et villages (cœurs d'îlots, arbres remarquables, alignements d'arbres, jardins, vergers...)

La végétalisation des espaces urbains revêt une importance particulière dans la stratégie d'atténuation et d'adaptation aux effets du dérèglement climatique.

Les opérations de végétalisation dans le tissu urbain, et plus globalement la présence de la nature en ville, sont en effet encouragées pour le rôle qu'elles peuvent avoir dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains, la régulation de la ressource en eau, les continuités qu'elles peuvent créer pour la faune et la flore et le confort des habitants et des usagers, dans un contexte où les épisodes de fortes températures estivales sont amenés à s'amplifier et à se multiplier.

Il s'agit, par conséquent, d'encourager la préservation et le développement de la nature dans les villes et villages par :

- la protection des cœurs d'îlots végétalisés
- des opérations de végétalisation des axes de circulation réservés aux piétons et aux vélos.
- la végétalisation au sein de l'emprise foncière des grands équipements publics structurants
- L'amélioration de la qualité paysagère et écologique des espaces de stationnement ainsi que des zones d'activités économiques
- la végétalisation des franges des tissus urbains lors de projets d'aménagement
- le maintien et l'exploitation par des pratiques sociales et vivrières des espaces d'aération (jardins familiaux, vergers collectifs...).

Concevoir des espaces publics adaptés au dérèglement climatique (espaces de rafraîchissement, gestion des eaux pluviales et du risque inondation...)

Plusieurs orientations sont retenues :

- Favoriser l'installation d'espaces de détente en introduisant du mobilier urbain sous les espaces ombragés dans les centralités urbaines
- Organiser les espaces de rafraîchissement en constituant un maillage du territoire
- Identifier les axes de ruissellement et limiter les nouvelles opérations de logements ou d'activités à proximité des secteurs d'écoulement des eaux.

3. ... et ménager les paysages et la biodiversité du territoire

Le territoire du Pays Vitryat se structure autour d'une mosaïque de milieux, d'habitats naturels, de paysages qui sont autant de richesses. Supports de la biodiversité et permettant le déplacement des espèces au sein du territoire, ils ont une fonction écologique majeure. Plaines agricoles, boisements, forêts, prairies, bocages et zones humides remplissent également des fonctions paysagères, agricoles, récréatives, de gestion des risques naturels et de régulation du climat. Ces ressources doivent par conséquent être absolument préservées des dégradations directes (changement d'affectation des sols) mais aussi indirecte (pollutions chimiques, pollutions lumineuses, etc.). Les documents d'urbanisme sont tenus de répondre à l'objectif de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques (art. L.101-2 du Code de l'Urbanisme).

Protéger les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques

Un des piliers du projet du territoire repose sur la valorisation et la préservation de l'armature verte et bleue du Pays Vitryat. Celle-ci met en évidence plusieurs ensembles qui répondent aux enjeux locaux de continuité écologique : le lac du Der, les étangs de la champagne humide, les bois, les prairies humides et les périmètres de protection de la biodiversité comme les sites Natura 2000. Le SCoT identifie aussi les grandes continuités écologiques (grandes vallées de la Marne, de la Saulx, de la Vière et frayères associées). Ces espaces constituent des lieux de refuge pour la faune locale. Le maintien de ces espaces naturels passe notamment par :

- Le maintien des dispositifs de protection réglementaire et leur extension dans les PLUi.
- La végétalisation des espaces cultivés, notamment au sein des grandes cultures de manière à recréer des réservoirs de biodiversité.
- La limitation des discontinuités afin de permettre aux espèces présentes de se déplacer en les sanctuarisant dans les PLUi.
- La lutte contre la pollution lumineuse et l'identification des secteurs où l'obscurité doit être maintenue ou restaurée (Trame noire).

Préserver et mettre en valeur les zones humides, en particulier les prairies humides et la zone RAMSAR (étangs de la champagne humide)

Le territoire comporte des milieux humides qui accueillent des espèces remarquables et jouent un rôle de tampon et de filtre écologique épurateur pour les nappes d'eau, des boisements d'importance comme réservoirs de biodiversité, ainsi que des milieux ouverts présentant un intérêt écologique particulier. Ces habitats, abritant des espèces spécifiques comme une avifaune migratrice abondante, constituent une richesse fragile qu'il convient de préserver.

Le Pays Vitryat comporte pour cela de très nombreux périmètres d'inventaire et de protection : plusieurs ZNIEFF (33 de type I et 10 de type II), 2 ZICO et de nombreuses zones Natura 2000.

Préserver et intensifier les structures relais pour la faune au sein des surfaces de grandes cultures (haies) et en créer des nouvelles

Le SCoT insiste également sur la nécessité d'œuvrer en faveur de la préservation des structures relais (notamment les haies) à préserver au sein de l'arc de la Champagne crayeuse et à maintenir celles de la Champagne humide. Cet objectif passe en priorité par :

- la mise en place d'outils réglementaires de protection dans les PLUi ;
- une pédagogie et une communication renforcées auprès des professionnels du monde agricole sur l'intérêt écologique de ces éléments paysagers et économique (paiement pour services environnementaux...);
- la mise en place des travaux de replantations multi-partenariaux (Chambre d'Agriculture, région Grand-Est, Office Français pour la Biodiversité, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Fédération de chasse...).

Protéger les paysages et garantir l'insertion paysagère des projets urbains

Le SCoT entend préserver les éléments qui fondent la richesse paysagère tels que le socle environnemental, le patrimoine bâti ainsi que les silhouettes villageoises. Il convient de préserver dans le cadre de projets de réinvestissement urbain et d'extension une urbanisation qui valorise les spécificités des communes, qui se fondent au sein des différentes morphologies urbaines et qui constituent un frein à la banalisation des paysages du Pays Vitryat.

Pour préserver les grands paysages et les points de vue, il s'agit :

- de respecter les caractéristiques paysagères associées aux grandes entités qui composent le territoire et de maintenir leur équilibre dans la composition paysagère (Champagne Crayeuse, Côte de Champagne, Champagne Humide et Perthois) ;
- de garantir la bonne insertion des constructions architecturales et urbanistiques, notamment agricoles, dans les plateaux cultivés et dans les espaces de coteaux caractérisés par la présence de grandes cultures ;
- de protéger la trame bocagère après identification du réseau de haies bocagères et des pâtures ;
- de garantir le maintien et la conception de transitions paysagères entre espace agricole et espaces urbanisés/à urbaniser
- de tenir compte, de manière systématique, des lisières pour les opérations d'aménagement d'ensemble prévus en renouvellement urbain ou en extension situées à proximité d'espaces naturels, agricoles et ou forestiers, notamment lorsque des boisements, des cours d'eau où des canaux sont situés à proximité de ces opérations ;

- d'éviter la destruction du patrimoine architectural, historique, mémoriel, religieux, industriel..., y compris vernaculaire, et encourager le réemploi et l'insertion des éléments patrimoniaux présents au sein des projets.

Contrôler les dynamiques de diffusion des espèces exotiques envahissantes

Enfin, il est nécessaire de prendre en compte le développement des espèces exotiques envahissantes au sein du Pays Vitryat. Les espèces exogènes végétales forment des populations monospécifiques et réduisent ainsi fortement la diversité écologique locale. Certaines de ces espèces invasives peuvent se répandre le long des berges (dispersées par les cours d'eau), des axes de déplacement (routes, voies ferrées...) et au sein des nouvelles zones aménagées (apportées par les terres contaminées). Il en est de même avec les espèces animales qui colonisent différents milieux en prenant la place d'espèces autochtones ou en détruisant des habitats sensibles. Il est donc nécessaire de prendre des mesures afin que la propagation de ces espèces ne conduise pas à un appauvrissement de la biodiversité au sein du territoire.

4. Organiser le développement en cohérence avec l'armature territoriale

L'armature urbaine, définie dans le DOO, s'organise sur la base de plusieurs composantes : le pôle urbain de Vitry-le-François et sa première couronne, des pôles relais, des pôles de proximité et un archipel de communes autour du Lac du Der. Chacune répond à une organisation urbaine qui se caractérise par son niveau de desserte de transports en commun, d'accessibilité viaire, ainsi que par ses fonctions et ses intensités urbaines.

Enfin, l'armature s'appuie sur l'ensemble du tissu des villes et villages du territoire, qui ont un rôle à jouer dans les efforts d'accueil de nouvelles populations et de structuration des bassins de proximité. Au travers de cette hiérarchie, l'armature guide la répartition des développements urbains et l'accueil de la production de logements et des activités économiques.

Déterminer des objectifs pour chaque type de polarités

L'armature territoriale a vocation à organiser la répartition de l'accueil de la population, l'accueil des commerces et des activités, l'implantation des services et des équipements liés aux besoins des nouveaux arrivants, l'offre de transport.

Le SCoT permet de formuler des orientations adaptées à chaque niveau de cette armature afin d'organiser en cohérence avec les développements résidentiels l'offre actuelle ou future des polarités (commerces, services, équipements, zones d'activités).

L'organisation du développement à l'échelle du Pays Vitryat, en renforçant son armature territoriale, vise notamment à préserver ses espaces agricoles, naturels et forestiers, socles de son attractivité et d'un système écologique poreux.

La limitation de la consommation d'espaces est de ce fait un sujet fort pour le SCoT, qui incite à mobiliser prioritairement le foncier et l'immobilier au sein du tissu d'ores et déjà urbanisé (enveloppes urbaines) pour accueillir de nouveaux développements, économiques comme résidentiels.

Mettre en œuvre la trajectoire ZAN

Le SCoT du Pays Vitryat se conforme au principe de réduction du rythme de la consommation et de l'artificialisation, et d'usage rationnel de l'espace. Ce principe doit s'appliquer dans un cadre de solidarité et de respect des spécificités territoriales et de réponse aux besoins de développement du territoire. Il s'agit donc de trouver un équilibre en recherchant l'efficacité foncière.

Le SCoT se conformera à la réglementation en vigueur (loi Climat et Résilience de 2021 et ses adaptations par l'intermédiaire de la loi dite ZAN du 20 juillet 2023 et de la Circulaire du 31 janvier 2024 relative à la mise en œuvre de la réforme vers le « zéro artificialisation nette des sols »...) et sera compatible avec les objectifs fixés par le SRADDET Grand Est modifié.

Pour la période 2021-2030 : en l'état actuel de la législation et du SRADDET modifié (arrêté en décembre 2024), l'enveloppe maximale de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) attribuée au SCoT du Pays Vitryat est de **100ha**.

Pour 2031-2040 puis 2041-2050 : le territoire s'engage à poursuivre la diminution de l'artificialisation des sols pour s'inscrire dans la trajectoire à 2050. La notion d'artificialisation des sols renvoie à la prise en compte de leurs fonctionnalités écologiques, là où la notion de consommation d'espace ne considère que l'usage de leur surface. Le SCoT prévoit à l'horizon intermédiaire de 2040 un objectif de réduction minimum de l'artificialisation de 50%.

Fixer des modèles de densité et de transformation du tissu bâti

Il s'agit de renforcer l'effort de modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain en imposant qu'au moins 50% des besoins de logements programmés à l'horizon 2030 soient réalisés au sein des enveloppes urbaines par des opérations de divisions parcellaires, de comblement de dents creuses, de réhabilitation, de changement de destination et de remise sur le marché de logements vacants.

En cela, il impose qu'une partie de la production de logements soit réalisée au sein des enveloppes urbaines des villes et villages en renouvellement urbain ou en densification. Pour cela, le SCoT propose d'encadrer le développement urbain du territoire au respect d'orientations fondamentales. Il s'agit, par ordre de priorité :

- De préserver les espaces inconstructibles au travers de coupures urbaines, des espaces protégés de la Trame vert et Bleue et de la mosaïque agricole et naturelle en limitant la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

- D'exploiter les opportunités incluses au sein des enveloppes urbaines existantes en imposant un pourcentage de production de logements en renouvellement urbain et en identifiant les secteurs prioritaires à réinvestir.
- D'imposer des objectifs de consommation foncière maximum par EPCI.
- D'encadrer les potentiels de développement urbain au travers :
 - o Des densités minimales imposées par commune en fonction de leur rôle dans l'armature urbaine et de leur localisation au regard de l'étoile ferroviaire.
 - o Des conditions spécifiques renforçant l'aspect qualitatif des nouveaux espaces urbains plus favorables au confort urbain.